

Le BRIOTTIN



Octobre 2021

Le mot du maire



Chers Brionais,
Chères Brionaises,

Nous arrivons doucement à la fin de l'année 2021. Même si elle fut elle aussi marquée par la présence du virus de la COVID-19, la vie a quelque peu repris. Nous ne pouvons pas encore parler d'un retour à la normale et à la vie d'avant, mais la connaissance de la maladie et la vaccination contribuent à réduire la pression.

Nous avons pu reprendre quelques activités dans notre commune. Ainsi, nous avons pu nous réunir le 13 juillet pour la Fête Nationale et 4 mariages ont été célébrés à ce jour. Les enfants ont pu défiler dans les rues pour Halloween et les festivités de fin d'année sont programmées, vous le verrez dans ce nouveau Briottin.

Un certain nombre de travaux ont eu lieu ou sont en cours dans notre village, je citerai le démoissage des toitures et le nettoyage des façades des bâtiments communaux, la réfection du city-stade, la mise en sécurité des ateliers communaux, l'enfouissement des réseaux et la réfection des trottoirs de la route de Bussy.

La fibre est arrivée à Brion, pour l'instant seul l'opérateur historique réalise des raccordements, mais les autres fournisseurs d'accès à internet arrivent. Le dossier du pylône de téléphonie mobile a également bien avancé, les travaux devraient bientôt commencer.

Nous aurons l'occasion de nous retrouver début 2022 pour la traditionnelle cérémonie des vœux, mais d'ici là, je vous souhaite à tous une belle fin d'année 2021.

Philippe PETIT

Sommaire

La mairie

- 2 En direct de la mairie
- 8 Informations

Notre village

- 9 Que sont-ils devenus ?
- 10 Nos associations
- 15 Ça s'est passé ...
- 16 « En bref »

Envie d'apprendre

- 17 Papill'ons et papill'ottes

En direct de la mairie

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 5 JUILLET 2021

PASSAGE DU BUDGET DE LA NORME M14 À M57

Le Conseil Municipal décide d'anticiper le passage de la norme M14 à la norme M57. Les comptes administratifs et de gestion seront remplacés par le Compte Financier Unique (CFU) au 1er janvier 2022.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La trésorerie ayant épuisé tous les recours, les sommes suivantes sont admises en non-valeur :

- Budget communal : 391,00 € (frais scolaires et NAP)
- Budget SEA : 65,81 € (factures d'eau impayées)

Une procédure étant en cours dans l'affaire Gascard, les admissions en non-valeurs proposées de 9 922,15 € (budget communal) et de 654,61 € (budget SEA) sont refusées par le Conseil Municipal.

ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

Après avoir consulté 4 offres, le Conseil Municipal décide d'acheter un Renault Kangoo, pour la somme de 9 539,45 € TTC, pour renouveler le Jumpy communal. Cet achat est effectué à la société Sajamax de Champlay.

ACHAT D'UNE SONO COMMUNALE

Le Conseil Municipal valide l'achat d'une sono (enceinte + 2 micros HF) à la société AO Event's d'Auxerre pour la somme de 687,72 € TTC en remplacement de l'ancienne sono défectueuse.

UTILISATION ET CONSIGNATION DES ÉCOCUPS

Sujet reporté à une prochaine réunion.

REMPACEMENT DU REVÊTEMENT DU CITY-STADE

Le Conseil Municipal retient l'offre de remplacement du revêtement synthétique du City-Stade de la société Agoospace à condition que cette dernière fasse un effort financier et passe de 32,00 €/m² à 30,00 €/m².

BAIL D'UN PYLÔNE 4G - FREE

Le loyer de l'emplacement du pylône de téléphonie mobile est fixé à 1800,00 €/an. Un certain nombre de points restent à éclaircir sur le bail en lui-même.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- **Voirie** : les travaux de la Route de Bussy vont commencer. La dernière phase d'enfouissement de la route de Bussy est prévue pour fin 2021. Prévoir des travaux en commun avec la commune de Looze pour la réfection de la route de Looze / La Fourchette.
- **Déchetterie** : une seule société a répondu à l'appel d'offre pour la collecte de verre, il va y avoir un surcoût, on passe de 34 € à 42 € la tonne de verre. Pour les masques jetables, des bornes en carton en déchetterie et en commune sont à l'étude. Pour améliorer le tri, des « Mémotri » vont être distribués à tous les habitants de la CCJ. Une benne à gravats en trémie est à l'étude (40 000,00 €). Des travaux vont être effectués pour améliorer l'entrée à la déchetterie de Joigny. Une étude est en cours pour mettre à disposition le broyeur aux particuliers.
- **Habitat** : lors d'une réunion, le 30 juin dernier, des subventions ont été votées à différents

En direct de la mairie

particuliers.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les tarifs de la garderie vont augmenter suite à une demande de la CAF de revoir les coefficients.
- L'école de Brion recherche un service civique sur 1 an.
- Les enfants de l'école de Brion remercient la municipalité pour l'achat des tables et chaises.
- Un habitant demande des bancs vers le city-stade ainsi que vers le 8 place de l'Église.
- Les jeux à la Fourchette ne sont toujours pas installés. Les souches ont été rognées et les copeaux doivent être retirés. Il faut retirer le but et remettre la plate-forme de niveau.
- Une demande de dérogation d'un enfant de Looze est sur liste d'attente.
- Il y a des problèmes d'avaloirs rue du Vaunoyer, ils se trouvent en dessous de la chaussée. Il faut les remonter car les eaux vont dans le tout à l'égout.

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 20 SEPTEMBRE 2021

PASSAGE DU BUDGET DE LA NORME M14 A M57 DÉVELOPPÉ (MODIFICATION)

Il s'agit de préciser que le passage à la norme M57 se fera avec des comptes développés.

RPI BUSSY/BRION : TARIFS PÉRISCOLAIRE

Les nouveaux tarifs du périscolaire sont adoptés comme suit pour à partir de l'année scolaire 2020 / 2022 :

QF	MATIN		CANTINE		SOIR	
	1 à 2 enfants	3 enfants et +	1 à 2 enfants	3 enfants et +	1 à 2 enfants	3 enfants et +
< 650 €	forfait 1,30 €	forfait 1,20 €	5,17 €/repas + temps méridien	5,08 €/repas + temps méridien	0,60 €/30 min	0,50 €/30 min
651 à 900 €	forfait 1,50 €	forfait 1,35 €			0,70 €/30 min	0,60 €/30 min
901 à 1200 €	forfait 1,60 €	forfait 1,45 €			0,80 €/30 min	0,70 €/30 min
1201 à 1500 €	forfait 1,70 €	forfait 1,55 €			0,90 €/30 min	0,80 €/30 min
> 1501 €	forfait 1,80 €	forfait 1,65 €			1,00 €/30 min	0,90 €/30 min

VENTE DU VÉHICULE JUMPY :

Le Jumpy communal (année 1995 et 105 565 km) est mis en vente pour la somme de 500,00 €.

RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR :

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Pour le réaliser, la Commune recrute un agent recenseur, une offre d'emploi sera affichée sur les panneaux municipaux et diffusée sur les différents réseaux sociaux.

VIDÉOSURVEILLANCE :

Le sujet est reporté à une prochaine réunion car tous les devis n'ont pas été reçus.

CDG 89 : ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT :

La Commune adhère au dispositif de signalement des actes de violence, de discriminations, de

En direct de la mairie

harcèlement et d'agissement sexistes mis en place par le Centre de Gestion 89. La cotisation annuelle est de 100,00 € pour ce service.

SEA : DISSOCIATION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

À partir du 1er janvier 2022, les budget SEA sera dissocié en un budget « eau potable » et un budget « assainissement ». Ce dispositif devrait donner plus de lisibilité au Service Eau et Assainissement.

SEA : ADMISSIONS EN NON-VALEURS

La Trésorerie ayant épuisé tous les recours, la somme totale de 746€ (factures eau impayées) est admise en non-valeur.

AESN : REMBOURSEMENT DE TAXES

Suite à la visite du contrôleur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie le 14 avril dernier, un remboursement de 2 707 € sera effectué auprès de la commune pour un trop perçu de taxe constaté.

EXONÉRATION TAXES FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES (TFPB)

Le Conseil Municipal décide de laisser à 100% le taux d'exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie pour les deux ans suivant l'achèvement de la construction.

SDEY : ISOLATION COMBLES

Après examen du rapport de synthèse de l'étude de faisabilité pour l'isolation des combles perdus des bâtiments communaux réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) le 13 août 2021, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette opération.

Un contrôle sera néanmoins réalisé sur la charpente du bâtiment impasse de l'école.

REPLACEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC « RUE DU FOURNEAU »

Les deux luminaires de la rue du Fourneau, dont l'un est actuellement hors-service, vont être remplacés par des LED.

CONVENTION « ROUTE DE BUSSY »

Suite à une erreur du SDEY, une nouvelle convention est établie pour la dissimulation des réseaux route de Bussy. La part communale corrigée s'élève à 29 256,49 €.

ONF

Une délibération est prise pour s'opposer à l'augmentation par le gouvernement de la contribution des communes forestières de France et, dans le même temps, la suppression de près de 500 emplois à l'office National des Forêts.

PLAN DE COUPE 2022

Le Conseil Municipal accepte le martelage et la vente sur pied des parcelles résineuses 1.2 et 34.2 en coupe sanitaire prévu à l'aménagement et proposé par l'ONF.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- **Finances** : la commission des finances se réunira le 27 septembre à 20 h 00.
- **Urbanisme** : la commission se réunit ce jour mais Brion n'y est pas représenté car elle a été convoquée le même jour et à la même heure que le Conseil Municipal de Brion. Une révision du

En direct de la mairie

PLUi est en cours pour passer une parcelle de terrain « agricole non constructible » en terrain « agricole constructible ».

- **Développement économique :** la commission s'est réunie le 13 septembre dernier : les dossiers traités sont confidentiels.
- **Habitat :** la commission de l'habitat s'est réunie le 13 septembre dernier. Une maison de l'habitat va ouvrir début 2022 à Joigny. Celle-ci aura pour but d'informer les personnes sur les aides possibles concernant les travaux d'habitation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Une visite de l'Église et du Colombier du château a eu lieu pour les Journées Européennes du Patrimoine.
- La réfection du sol du city stade aura lieu à partir du 27 septembre 2021.
- Une stagiaire intégrera l'école pour sa formation d'ATSEM.
- Les travaux de réfection des trottoirs route de Bussy (1ère tranche) doivent commencer le 18 octobre 2021 pour se finir normalement le 5 novembre 2021.
- La commune va recevoir une Dotation Particulière Élu Local de 3 027 € destinée à compenser la revalorisation des indemnités des élus.
- Le bail avec Free Mobile pour l'implantation du pylône 4G va être signé très prochainement. Toutes les demandes de la commune ont été satisfaites. Le dossier est suivi de très près par les services de l'État et une visite technique est prévue le 22 septembre sur le site.
- La Mairie est fibrée depuis le 21 juillet dernier.
- La situation du CPI de Brion n'est pas bonne. Il n'y a plus qu'un seul sapeur-pompier opérationnel à ce jour. Il en faudrait 6.
- Un nouveau site internet va être prochainement déployé toujours par l'intermédiaire du GIP Territoires Numériques BFC.
- L'ancien garage Dulac a été mis en vente par son propriétaire. La Commune aurait été éventuellement intéressée pour y transférer les ateliers communaux mais la vente est déjà pratiquement finalisée.
- Une réunion de la commission des Affaires Agricoles sera prochainement convoquée pour statuer sur les locations des terres communales qui sont à nouveau disponibles.
- Une réunion avec le Comité des Fêtes aura prochainement lieu pour faire un état des lieux et des projets. La commission Fêtes et Cérémonies sera aussi prochainement convoquée pour l'organisation du repas communal et des événements de fin d'année.
- Les devis pour actualiser la signalétique dans le village sont en cours.
- Des devis sont en cours pour compléter les illuminations de Noël de la rue de la République.
- Proposition de mettre en place le « Café du dimanche » matin au 8 place de l'Église en offrant café et viennoiseries, tous les premiers dimanches du mois.
- La Brigade de Recherches de Sens a classé la plainte de la Commune pour le cambriolage des ateliers communaux (juillet 2020) sans suites. Cependant, deux empreintes ADN non-fichées ont été relevées. L'instruction peut être réouverte en cas de découverte d'un ADN similaire sur une autre affaire à l'avenir.
- La parcelle communale du captage n'est pas entretenue. Un rappel sera fait au locataire.
- Remarques sur le stationnement de longue durée sur la voie communale. Un rappel sur les règles de stationnement sera fait.
- Le tracteur de la commune donne des signes de faiblesse et de nombreux frais seraient à prévoir (embrayage, freins). Il faut étudier le remplacement de ce tracteur. Le problème de la lame à neige est soulevé.
- Demande pour la réalisation d'un graph sur le château d'eau de la Fourchette. Il faut une

En direct de la mairie

demande officielle avec un projet.

- Demande concernant des travaux prévus sur la Route de Looze conjointement entre Brion et Looze. Il n'y a rien de prévu à ce jour mais il faudra en faire.
- Les jeux pour les enfants n'ont pas pu être installés cet été, mais le but ait été retiré. Le site a été remis en état après le rognage des souches (nivellement). Il faut maintenant attendre que cela se tasse.
- La rentrée des classes s'est bien passée sur l'ensemble du RPI.
- L'école de Bussy-en-Othe a été transférée dans la salle « Les Épicéas » pour cause de travaux dans le bâtiment de l'école.

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 18 OCTOBRE 2021

REMBOURSEMENT FRAIS – ÉLU

La somme de 64,35 € est remboursée à une élue ayant effectué des achats pour Halloween.

SEA : DÉCISION MODIFICATIVE

La redevance pollution (10 639 €) et la redevance modernisation (4 348 €) n'ont pas été saisies sur la bonne ligne budgétaire. La correction est faite.

TARIFS COMMUNAUX : SALLE DES FÊTES

Les tarifs de la salle des fêtes « Les Granges du Château » sont révisés à la hausse comme suit :

	HABITANTS DE BRION <i>(et résidences secondaires)</i>	EXTÉRIEURS
1 jour en semaine <i>(de 11 h 00 à 9 h 00 le lendemain)</i>	85,00 € Acompte de 20,00 € à la réservation	125,00 € Acompte de 30,00 € à la réservation
Week-end été <i>(du vendredi 11 h 00 au lundi 9 h 00)</i>	250,00 € Acompte de 50,00 € à la réservation	340,00 € Acompte de 60,00 € à la réservation
Week-end hiver <i>(du vendredi 11 h 00 au lundi 9 h 00)</i>	265,00 € Acompte de 50,00 € à la réservation	365,00 € Acompte de 60,00 € à la réservation
Jour férié <i>(hors week-end)</i>	140,00 € Acompte de 50,00 € à la réservation	190,00 € Acompte de 60,00 € à la réservation

Été du 1^{er} avril au 31 octobre, Hiver du 1^{er} novembre au 31 mars

- **Cauton de 300 € + caution ménage de 75,00 €**, chèques à l'ordre du Trésor Public remis à l'agent ou l'élue chargé de réaliser l'état des lieux « entrant », juste avant l'occupation des lieux.
- Les associations Brionaises (siège social situé à Brion) bénéficient d'un week-end gratuit par an excepté le Comité des Fêtes qui bénéficie de deux week-end/an. Les week-ends suivants, elles loueront la salle au tarif unique d'un jour en semaine pour les personnes de Brion.
- Les manifestations culturelles à but non lucratif d'associations Brionaises (cinéma, théâtre, expositions, ...) : salle gratuite selon disponibilités, mais demande à soumettre, au préalable et par écrit, à l'accord du Maire ou d'un adjoint.

En direct de la mairie

TARIFS COMMUNAUX : 8 PLACE DE L'ÉGLISE

Un tarif de location est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2022 pour la salle de réunion du 8 place de l'Église lors de demande spécifique hors réunion d'association :

- ½ journée : 15,00 € pour les Brionais et 20,00 € pour les personnes extérieures
- 1 journée : 30,00 € pour les Brionais et 40,00 € pour les personnes extérieures

VAISSELLE POUR LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, après avoir examiné 3 devis, décide de ne pas louer de vaisselle avec la salle des fêtes « Les Granges du Château ».

BRION : PARTICIPATION FRAIS SCOLAIRE 2020/2021

Le montant de la participation financière pour les enfants extérieurs au RPI scolarisés à Brion est revu à la hausse comme suit :

- 550,00 € pour un enfant en maternelle
- 450,00 € pour un enfant en primaire

JOIGNY : PARTICIPATION FRAIS SCOLAIRES 2019/2020

La somme de 671,02 € sera versée à Joigny pour la participation aux frais de scolarité d'un enfant de Brion scolarisé dans une école de la ville.

TRANSPORT PISCINE – ÉCOLE DE BRION

Le transport des enfants de l'école de Brion vers la piscine intercommunale de Joigny sera effectué par la société TRANSARC pour la somme de 60,00 € TTC l'aller / retour.

REPAS COMMUNAL 2021

Le repas communal aura lieu le dimanche 14 novembre à midi à la salle des fêtes « Les Granges du Château ». Le traiteur « La Farandole Gourmande » de Saint-Georges-sur-Baulche est retenu pour le tarif de 33,90 €/personne tout compris (repas enfant à 12,50 €/personne).

Le repas est offert aux personnes de plus de 65 ans, aux membres du Conseil Municipal, aux membres de la commission animation, cérémonie et vie associative, ainsi qu'au personnel communal.

Pour les autres personnes souhaitant y participer, le tarif est fixé à 38,00 €/personne boisson comprise.

ILLUMINATIONS DE NOËL

10 illuminations de Noël sont achetées à la société Décolum pour la somme de 2 921,04 €. Cela permettra de finaliser la décoration de la rue de la République ainsi que l'entrée de la cour de la Mairie.

TRAVAUX DE NETTOYAGE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Un nettoyage du haut de clocher de l'église sera réalisé par l'entreprise Mouche pour la somme de 4 000,00 €.

SDEY : CONVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC 2021

La convention liant la Commune au SDEY pour les visites d'entretien de l'éclairage public est renouvelée. Comme par le passé, 6 visites auront lieu chaque année.

En direct de la mairie

PYLÔNE TÉLÉPHONIE MOBILE FREE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec Free Mobile pour l'implantation du pylône de téléphonie mobile entre Brion et La Fourchette.

LOCATION TERRES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les candidatures reçues concernant la reprise des terres communales précédemment exploitées par M. René Comte, prend les décisions suivantes :

- Les baux sont fixés à 9 ans avec reconduction tacite tous les 3 ans
- Révision des tarifs de location (*1 quintal de blé fermage = 22,85 € à ce jour*) :
 - ZM 25 et ZM 26 catégorie 1 tarif de 5 q/ha soit 114,25 €/ha
 - ZP 9 catégorie 2 tarif de 4 q/ha soit 91,40 €/ha
 - ZH 53, ZH 56 et ZH 68 catégorie 3 tarif de 3 q/ha soit 68,55 €/ha.
- Répartition des terres communales comme suit :
 - M. POLETTE Adrien : ZH 53 et ZP 9
 - M. DEFRANCE Thibaut : ZH 68, ZM 25 et ZM 26
 - M. MAUNY Édouard : ZH 56

AVENIR DU CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION DE BRION

La viabilité du Centre de Première Intervention (CPI) de Brion n'est plus assurée. À ce jour, seul 1 sapeur-pompier volontaire est en capacité de répondre à l'alerte. Il en faut un minimum de 6. Les opérations de communication réalisées depuis 1 an n'ont pas porté leurs fruits. Malgré 2 engagements, dont 1 n'a pas pu être finalisé, le nombre de sapeurs-pompiers volontaires reste à ce jour insuffisant pour maintenir le CPI.

Les sapeurs-pompiers de Brion en ont été informés par le Maire et le commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Joigny le 13 octobre dernier.

Le Conseil Municipal autorise donc le Maire à demander la fermeture du CPI de Brion au 31 décembre 2021.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- **Urbanisme** : la commission a révisé partiellement le PLUi. Pour Brion, une parcelle de terrain est passée de la catégorie agricole non constructible (An) à agricole constructible (A).
- **Habitat** : la Maison de l'Habitat va prochainement ouvrir à la place de l'ancienne CPAM, dans la cour de la Mairie de Joigny. Elle guidera les habitants dans leurs démarches pour obtenir toutes les aides et subventions auxquelles ils ont droit dans le cadre de travaux de rénovation de leur habitat.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux Route de Bussy débuteront le 19 octobre
- Une vente de bois par l'ONF a eu lieu à Clamecy qui a rapporté 12 000,00 € à la commune, soit 155,00 €/m³
- Le Briottin n° 19 est en cours d'élaboration
- Derniers devis reçus pour la vidéosurveillance, le sujet est reporté à un prochain conseil
- Prochainement aura lieu une enquête dans le cadre de l'opération Mobili'Terre. Des jeunes en service civique, de l'association Unis Cités, viendront questionner les habitants sur leurs habitudes de mobilité.
- Le Jumpy communal est vendu

En direct de la mairie

- Agenda :
 - 18/10 : Conseil d'école à Brion
 - 28/10 : Intervention de l'entreprise Bodet pour le décalage des cadrans de l'église
 - 06/11 : Intervention de M. le Maire et Mme CARRA auprès des enfants de Brion qui participeront à la cérémonie du 11 novembre
 - 11/11 : Cérémonie du 11 novembre
 - 14/11 : Repas communal
 - 15/11 : Début relevé des compteurs d'eau
 - 12/12 : Conférence des Maires du Syndicat Mixte Yonne Médian
- Le comité des fêtes organise un Loto le dimanche 28 novembre prochain à partir de 12 h 30. Cette manifestation est réservée aux habitants du village en priorité sur inscription.
- Interrogation sur le stationnement Rue du Vaunoyer. Une voiture est partie.
- Défilé d'Halloween organisé par la Commune ce week-end à la salle des fêtes « Les Granges du Château ». Cette manifestation est réservée aux enfants de Brion. Le défilé aura lieu dans les rues du Colombier, de la Fontaine, place de l'Église et rue de la République.
- Un marché de Noël aura lieu à la salle des fêtes « Les Granges du Château » le dimanche 12 décembre prochain.
- Point sur les candidatures pour le recrutement de l'agent recenseur : une a été reçue à ce jour.
- Interrogation sur l'avenir du Comité des Fêtes. Il continue et il a besoin de bénévoles.
- Une personne des Domaines est venue expertiser le bien de M. GASCARD. L'estimation sera rendue dans 30 jours.
- Des renseignements ont été pris auprès de la Banque des Territoires sur la possibilité d'emprunt. Le taux est très intéressant (0,62%) mais malheureusement ça ne concerne pas les travaux de voirie. Des demandes seront faites auprès du Crédit Agricole d'Auxerre (Joigny ne travaille plus avec les communes) et à la Caisse d'Épargne.
- Suite à la fermeture du CPI, interrogations des anciens sapeurs-pompiers sur l'avenir de l'amicale et si les pompiers retraités toucheront toujours leurs retraites. L'amicale est une association interne au CPI de Brion, il faut voir avec le président de cette association. La Commune de Brion n'a rien à y voir.
- Les affouages auront lieu sur les parcelles 9 (chemin / charmes) et 32 (chênes)
 - Les inscriptions auront lieu en mairie les 18, 19 et 20 novembre prochain
 - Les tarifs seront votés au prochain conseil municipal.

RAPPEL SUR LE STATIONNEMENT

Le stationnement sur la voie publique est réglementé par l'article R417-12 du code de la route. Ainsi, il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur la route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant 7 jours.

C'est le cas d'un certain nombre de véhicules dans Brion. Les propriétaires de ces véhicules sont priés de prendre les dispositions nécessaires pour les évacuer. Ces véhicules sont dès à présent sous surveillance et pourront être verbalisés (35 €). Si la situation perdure, ils pourront être mis en fourrière.



Nouvelles technologies

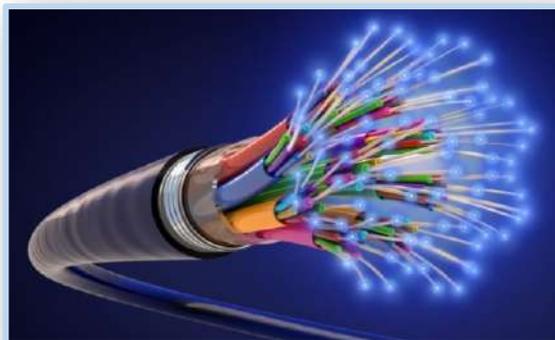
BRION EST FIBRÉ

Le déploiement de la fibre sur la commune est maintenant terminé.

La commercialisation a débuté en juin dernier et pour l'instant seul l'opérateur historique propose des raccordements. Patience pour ceux qui ne sont pas client chez eux, les autres opérateurs vont bientôt accéder au réseau. Vous aussi vous pourrez bénéficier du très haut débit.

Certains habitants se plaignent du fait que ça ne change pas grand-chose. Tout dépend de l'usage que vous faites d'internet. Si vous ne faites que lire vos courriels et consulter quelques sites internet, effectivement, vous ne verrez pas une grosse différence. Par contre, si vous recevez la télévision par internet, que vous jouez à des jeux vidéos qui demandent du téléchargement ou que vous avez l'habitude d'échanger de gros fichiers, là vous verrez nettement la différence avec l'ADSL.

Le matériel que vous utilisez a également son importance. S'il est ancien, il y a de grandes chances pour que la quantité de données qu'il peut accepter par seconde soit limitée.



TÉLÉPHONIE MOBILE



Brion bénéficie du programme « New Deal » engagé par l'État pour résorber les zones blanches en matière de téléphonie mobile.

C'est l'opérateur Free Mobile qui a été désigné pour installer un pylône 4G sur la commune de Brion. Il va être érigé entre Brion et La Fourchette pour obtenir une couverture optimale du bourg et du hameau.

Depuis des années, les habitants attendaient que les téléphones mobiles captent à Brion, voilà qui va être fait. Là aussi, pas d'inquiétude, c'est Free Mobile qui monte le pylône mais il sera multi-opérateurs. Que vous soyez chez Free, Orange, Bouygues, SFR ou autres, vous aurez du signal.

Selon les conditions, le pylône devrait être fonctionnel au plus tôt pour juillet 2022 et au plus tard en novembre 2022.

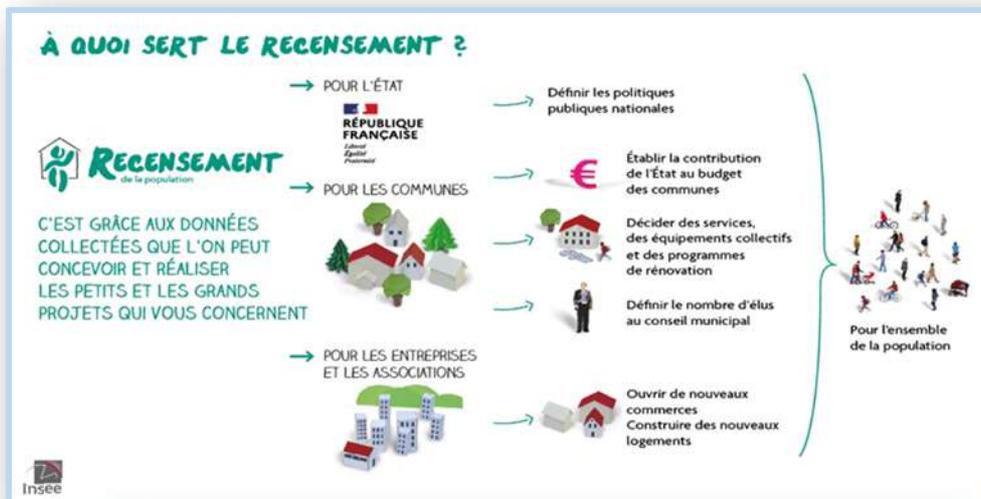
Recensement



Le recensement INSEE aura lieu sur notre commune du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

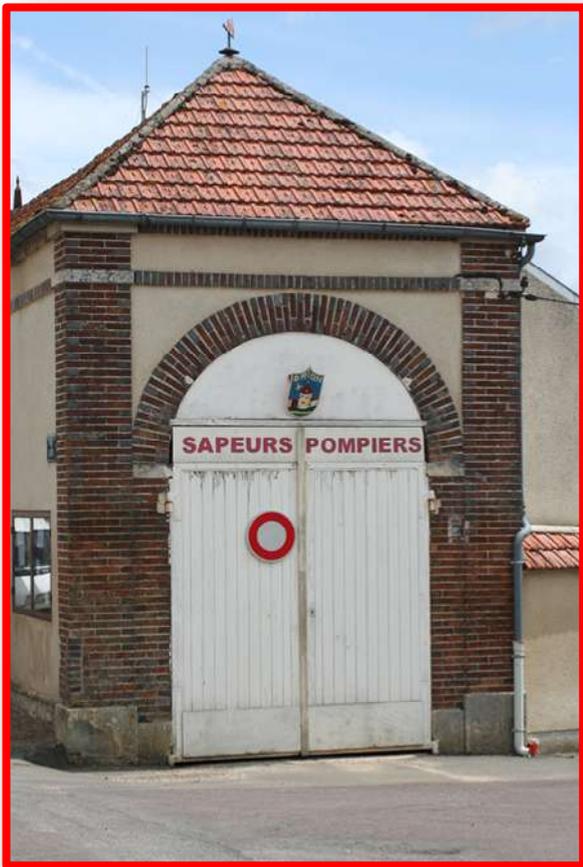
Un agent recenseur passera dans tous les foyers pour vous expliquer la marche à suivre afin d'être recensé **préférentiellement par internet**, mais également par papier. Nous vous informerons ultérieurement de l'identité de l'agent recenseur.

Nous vous demandons d'ores et déjà de lui réserver le meilleur accueil afin que sa mission se passe dans les meilleures conditions possibles.



Sapeurs-pompiers

CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION DE BRION



Depuis 1877 il y a en corps communal de sapeurs-pompiers à Brion. À l'époque, la Préfecture de l'Yonne avait autorisé par arrêté la Commune à organiser un corps de sapeurs-pompiers de 21 hommes. Dans les années 1920 / 1930 il y eut jusqu'à 30 sapeurs-pompiers dans le corps communal : 20 au bourg et 10 à La Fourchette.

Depuis plusieurs années, le CPI de Brion était en perte de vitesse. L'évolution de la vie fait que les anciens qui partent à la retraite ne sont plus forcément remplacés par des jeunes. En effet, ces derniers sont de plus en plus amenés à quitter le village pour suivre leurs études ailleurs. Il faut également noter que l'évolution des moyens de transport fait que beaucoup de gens travaillent à l'extérieur de la commune, parfois loin. Il est donc plus difficile d'avoir de la disponibilité notamment en journée.

Ce phénomène n'est pas propre à Brion, beaucoup de CPI éprouvent ces difficultés de recrutement et c'est même valable au niveau départemental. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Yonne éprouve actuellement de grosses difficultés de recrutement.

Une page de l'histoire de Brion va se tourner, une page de 144 ans. Ce sont maintenant les sapeurs-pompiers du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Joigny qui assureront les secours sur la commune en premier appel.

L'histoire ne serait pas tout à fait complète si nous n'évoquions pas les nombreuses animations organisées par l'Amicale des Pompiers au fil de l'histoire. Les dernières en date sont la Fête de Sapin et les concours de pétanque du 14 juillet.

Je connais l'attachement de la population à ses sapeurs-pompiers. C'est pourquoi je ne pouvais pas laisser fermer le CPI de Brion sans explications.

Je voudrais ici remercier tous les sapeurs-pompiers qui se sont succédés depuis 1877 au service de la population de Brion et La Fourchette. Les habitants sont reconnaissants de leur engagement et de leur altruisme. Les derniers vont raccrocher le casque définitivement le 31 décembre 2021.

Le Maire,
Philippe PETIT

Sapeurs-Pompiers



Nos associations



Dentelle dans l'Yonne

Bonjour à vous tous,

L'atelier de Dentelle dans l'Yonne vous permet de découvrir ou redécouvrir la technique de la dentelle aux fuseaux et de passer un moment convivial.

Vous êtes débutantes ? Nous vous montrerons les bases de cette dentelle et très vite, vous pourrez vous faire plaisir en réalisant vos propres ouvrages.

Vous connaissez cette dentelle ? Vous êtes les bienvenues pour partager avec nous votre passion.

Vous pouvez nous retrouver tous les mercredis soir de 20 h 00 à 22 h 00 dans la salle du 8 place de l'Église.

A bientôt.

Pour plus d'informations : - Élisabeth Callé : 03 86 91 90 74
- Virginie Lesire : 06 13 72 59 05

A.D.E.L (Association Détente Et Loisirs)

Assouplissements, renforcement musculaire, relaxation :

Des exercices diversifiés et accessibles à tous se succèdent tout au long de la séance hebdomadaire du jeudi de 18 h 45 à 20 h 15.

Pour bouger et passer un moment de détente et de remise en forme, venez participer à votre rythme aux séances variées, actives dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Rendez-vous le jeudi à 18 h 45 (avec votre bouteille d'eau et une serviette) dans l'ancienne mairie, 26 place de l'Église.



En respect des recommandations actuelles : présentation du pass-sanitaire, application du gel, port du masque lors de l'arrivée et du départ, celui-ci sera retiré pendant la séance.

Renseignements auprès de Pascale au 03 86 91 91 54

LE COMITÉ DES FÊTES DE BRION

organise

DIMANCHE 28 NOVEMBRE

LOTO

16 MAGNIFIQUES LOTS

1 carton 4€, 4 cartons 15€, 6 cartons 20€, 8 cartons 25€, 10 cartons 30€

3 parties spéciales 2€

ouverture des portes 12h30, début des parties 13h30

petite restauration sur place

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

DANS LA LIMITE DE 80 PERSONNES

auprès de Mme Elisabeth François au 06 77 06 91 15

PASS SANITAIRE et MASQUE OBLIGATOIRES

à partir de 12 ans

The word "AGENDA" is displayed in a stylized font where each letter is contained within a separate, colored rectangular block. The blocks are arranged horizontally and slightly overlap. The colors from left to right are: dark blue for 'A', light blue for 'G', orange for 'E', green for 'N', light blue for 'D', and orange for 'A'.

Le Marché

Nous vous rappelons la présence place de l'Église des commerçants suivants :

Le mardi de 16 h 30 à 19 h 00 :

La Brasserie des Voyageurs

Restaurant Traiteur italien qui propose charcuterie, fromages, lasagnes et pâtes fraîches maison.

On peut aussi commander des pizzas le matin pour le soir au 03 86 62 11 75.

Au Jardin de Léchères

Maxime et Laura proposent des légumes de saison de leur exploitation et des fruits.
En ce moment, soupes chaudes maison à emporter ou à consommer sur place !

Le vendredi de 16 h 30 à 19 h 00 :

La Boucherie Charcuterie de Chris

Christiane propose des produits d'un boucher-charcutier troyen renommé, la maison Huguiet.
Il est possible de commander d'un vendredi à l'autre des produits de votre choix.

Au Jardin de Léchères

Voir ci-dessus.

Et bien sûr tous les jours

Le Distributeur de Pain et Viennoiseries

Du boulanger de Charmoy Romain Courtin

qui est approvisionné 365 jours par an et 2 fois dans la journée si nécessaire.

Ils sont tous satisfaits de leur présence au marché de Brion.

Nous vous en remercions et sommes heureux que vous appréciiez ce moment de convivialité entre nous tous.

Ça s'est passé ...

Ils entrent en 6^e



Le 5 juillet dernier, les enfants de la Commune quittant le RPI pour le collège se sont vus offrir une calculatrice Casio FX 92 par le Conseil Municipal.

Nous espérons que la rentrée d'Enzo, Éva, Solène, Lola, Noéline, Milan, Lucas et Isai s'est bien passée et qu'ils sont incollables en math !!

Fête Nationale

Le 13 juillet au soir,



Ça s'est passé ...

Journées Européennes du Patrimoine



Pour les Journées Européennes du Patrimoine, 2 visites ont été organisées à Brion.

Serge Sylvestre a fait visiter son colombier et une guide conférencière de l'Office de Tourisme du Jovinien a fait visiter l'église Saint-Phal.



City-stade

Le revêtement du city-stade a été entièrement remplacé fin septembre. Une nouvelle pelouse synthétique a été posée pour la plus grande joie des jeunes du village qui peuvent à nouveau s'adonner à leur passion du football.

Comme vous avez peut-être pu le constater, la pelouse est lestée avec une grande quantité de sable. D'où peut-être le sable que vos enfants ramènent à la maison le soir...



Ça s'est passé ...

Halloween



Le 24 Octobre, la salle des fêtes les granges du château s'est transformée pour accueillir monstres, squelettes et autres sorcières. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à cet horrible évènement qui a permis de revoir le sourire de nos enfants après cette période compliquée.



Travaux route de Bussy

La première tranche de travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection des trottoirs...



Ça s'est passé ...

11 novembre



Cérémonie

Événement...

Événement...

Patrimoine

A l'occasion des dernières Journées du Patrimoine, une visite du colombier, emblème de notre commune, a été organisée avec un certain succès (25 personnes environ).

Cet édifice a été construit ainsi que le château en 1760 par Messire Jean Hyacinthe de Tulle, comte de Villefranche, seigneur de Looze, de Brion et de Bussy. Il présente toutes les caractéristiques propres aux colombiers et surtout l'intégralité de son mécanisme avec poutre centrale verticale, poutre horizontale et 2 échelles, tout cela pivotant et permettant d'aller recueillir les œufs et la fiente des pigeons.

Vous trouverez ci-joint des schémas permettant de visualiser l'ensemble ainsi que le croquis d'un pigeonnier.

L'élevage des pigeons est très ancien (-3000 avant JC en Mésopotamie et Egypte). Les Romains l'ont introduit en Gaule. Ils élevaient les pigeons dans des Columbariums dont dérive le terme colombier.

Le terme colombier a été progressivement délaissé au profit du terme pigeonnier. En fait ils désignent 2 types d'édifices différents et correspondent à un statut social bien défini.

Sous l'ancien régime, l'élevage des pigeons était réservé à la seule noblesse (édit de Charlemagne) qui pouvait construire cet édifice. Il était séparé du reste des bâtiments, la ferme et le château attenants. On le nommait colombier « à pied ». Le pigeonnier, lui, était intégré aux autres bâtiments, partie d'un poulailler ou d'une volière.

Donc seul le seigneur du lieu pouvait construire un colombier. Il pouvait, moyennant tribut, permettre à un vassal de construire un pigeonnier. Tout cela étant régi par des règles très strictes dans chaque province du Royaume de France.

Le nombre de nids appelés boulines était directement lié à la surface de la propriété, soit 1 bouline par arpent. Dans la province de Bourgogne 1 arpent équivalait à 0,34 hectare.

Le colombier de Brion comporte plus de 1100 boulines. On peut donc en déduire que la propriété couvrait plus de 300 hectares.

L'élevage des pigeons était en fait très important dans l'économie rurale de cette époque pour la viande, les œufs mais surtout la fiente appelée colombine.

Au 13ème siècle, on consommait à la cour de France 400 pigeons par jour !

A la fin du 19ème siècle, à Paris, 2 millions par jour !!

Les seigneurs revendaient la fiente aux paysans. A cette époque il s'agissait de l'engrais le plus important avant les plantes fourragères et les engrais modernes bien sûr. Un couple de pigeon fertilisait un demi-hectare par an.

Ce système était très mal vécu par les paysans ; en plus du monopole, il faut imaginer ce millier de couple de pigeons se répandant sur les semailles ou les moissons.

D'ailleurs au début de la révolution, une des principales revendications des Cahiers de Doléances du Tiers État des États Généraux de 1789, était l'abolition de ce privilège auquel la noblesse renonça la nuit du 4 août 1789.

Je terminerai par une anecdote. Cet élevage étant donc très important, la possession d'un colombier était notée dans les contrats de mariage. On avait parfois tendance à surestimer le nombre de boulines, d'où l'expression bien connue : « se faire pigeonner » !!!

Patrimoine

Papill'ons et papill'ottes

« CROQUETTES DE FROMAGE FONDANT / POMMES DE TERRE »»



Ingrédients :

- 5 pommes de terre
- 1 gros sachet de fromage râpé (mozzarella, emmental, maasdam) et un paquet de parmesan râpé
- 1 œuf et de la chapelure dorée
- Persil, sel, poivre et/ou diverses épices selon vos goûts
- 1 bain de friture



Faire cuire les pommes de terre dans de l'eau bouillante salée et en faire une purée. Mettre les diverses épices. Incorporer le sachet de fromages et celui de parmesan. Mélanger le tout.

Prendre une petite quantité de purée et faire une croquette (boulette). La tremper dans de l'œuf battu et ensuite la passer dans la chapelure dorée.

Plonger dans un bain d'huile de friture bien chaude jusqu'à ce que la chapelure soit bien dorée.

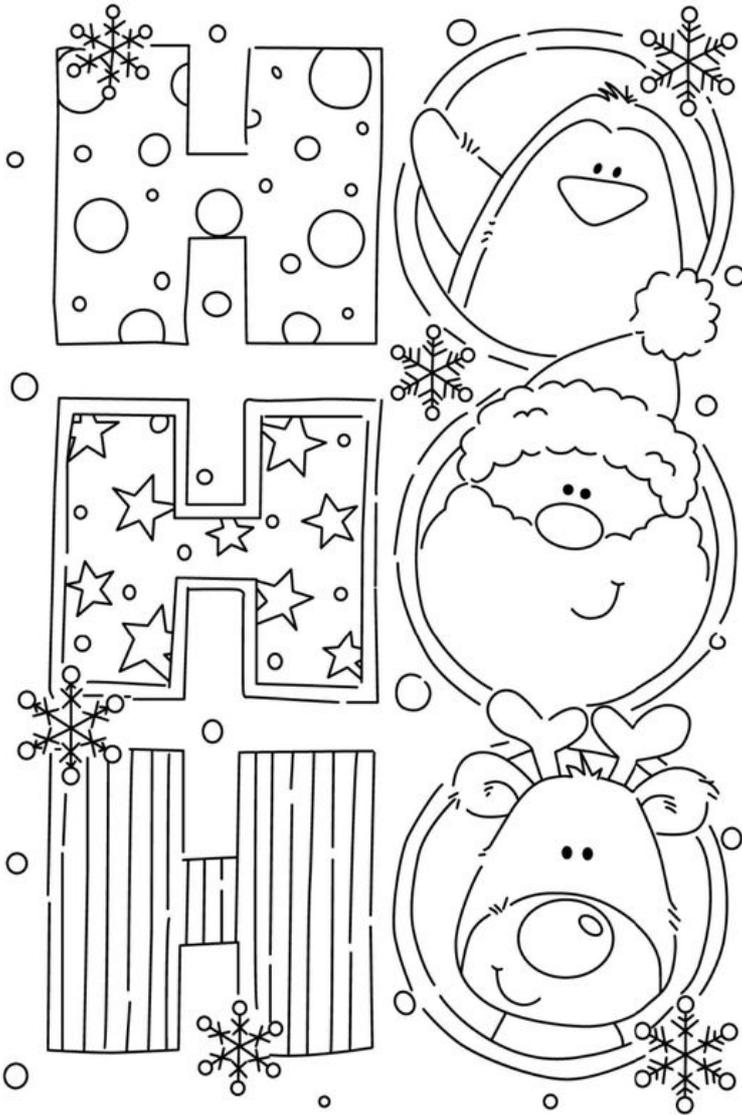
Poser les croquettes sur un papier absorbant.

A déguster tièdes... accompagnées de votre sauce préférée et d'un bon p'tit verre...

Et bon appétit bien sûr...



C'est bientôt Noël



A vos appareils

MARCHÉ DE NOËL



Lors d'une récente visite dans le clocher, le Maire et un agent communal se sont aperçus que malgré les protections mises en place, des pigeons y entraîent à nouveau. Un survol du clocher a été organisé, à l'aide d'un drone, qui a révélé que plusieurs ardoises se sont détachées tout en haut, à proximité du coq. Des travaux doivent être envisagés pour réparer le clocher et le mettre à nouveau hors d'eau et hors de... pigeons.

Vivement le prochain numéro ...